



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11) **EP 1 142 812 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
10.10.2001 Bulletin 2001/41

(51) Int Cl.7: **B65H 75/18**, B65H 75/06,  
G09F 3/00

(21) Numéro de dépôt: **01400800.7**

(22) Date de dépôt: **28.03.2001**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(72) Inventeurs:  
• **Thomas Derevoqe, Philippe  
77210 Avon (FR)**  
• **Ganaye, Jean-Paul  
68390 Sausheym (FR)**

(30) Priorité: **05.04.2000 FR 0004352  
12.09.2000 FR 0011603**

(74) Mandataire: **Armengaud, Alain et al  
Cabinet Armengaud Aine,  
3, Avenue Bugeaud  
75116 Paris (FR)**

(71) Demandeur: **DOLLFUS MIEG ET CIE  
75579 Paris Cedex 12 (FR)**

(54) **Archet de support pour échevette**

(57) Archet de support pour échevette présentant une longueur sensiblement identique à celle de l'échevette (4) et ayant la forme d'une baguette en matière flexible, caractérisé en ce qu'il se termine à chacune de ses extrémités par un double crochet (7) apte à recevoir

une boucle (5) de ladite échevette, ladite baguette comportant une excroissance (8), notamment dans sa partie médiane, de dimensions telles qu'elle puisse recevoir une étiquette (1) sur laquelle est indiquée une référence de ladite échevette.

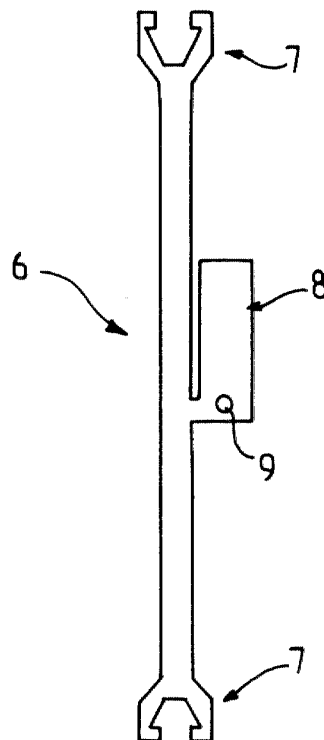


FIG. 1

EP 1 142 812 A1

## Description

[0001] La présente invention est relative d'une façon générale aux assemblages de fils repliés sur eux-mêmes en plusieurs tours (ci-après, appelé une "échevette") et permettant une séparation nette de ces fils en matérialisant une boucle réalisée dans l'échevette (petit écheveau). Elle vise plus particulièrement un archet destiné à recevoir une telle échevette.

[0002] Le but de l'invention est d'apporter un archet à broder qui permet le montage du fil sur celui-ci de façon instantanée sans qu'une phase d'enroulement soit nécessaire et qui possède un porte bague destiné à supporter l'étiquette comportant la référence de la couleur de l'échevette.

[0003] A cet effet, l'invention vise un archet de support pour échevette présentant une longueur sensiblement identique à celle de l'échevette et ayant la forme d'une baguette en matière flexible, caractérisé en ce qu'il se termine à chacune de ses extrémités par un double crochet apte à recevoir une boucle de ladite échevette, ladite baguette comportant une excroissance, notamment dans sa partie médiane, de dimensions telles qu'elle puisse recevoir une étiquette sur laquelle est indiquée une référence de ladite échevette.

[0004] Selon un mode de réalisation dudit archet, ladite excroissance possède un orifice de manière à accrocher des brins de fil non utilisés.

[0005] L'invention a également pour objet un procédé de mise en oeuvre d'un archet, appliqué à une échevette maintenue en position à l'aide d'étiquettes à languettes, rabattables à l'intérieur d'une boucle, ceinturant cette dernière dans ses parties supérieure et inférieure, qui consiste à introduire l'une des boucles de l'échevette dans l'un des double crochets, puis à retirer les étiquettes ceinturant l'échevette et à passer l'autre extrémité libre de l'échevette dans le deuxième double crochet.

[0006] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description faite ci-après, en référence aux dessins annexés qui en illustrent un exemple de réalisation dépourvu de tout caractère limitatif. Sur les figures :

- la figure 1 est une vue en plan de l'archet à broder selon l'invention et
- la figure 2 est une vue en plan de l'échevette montée sur l'archet à broder de la figure 1.

[0007] Comme représenté sur la figure 1, l'archet objet de l'invention se présente sous la forme d'une baguette de préférence en matière plastique ou analogue qui se termine à chacune de ses extrémités par un double-crochet 7 apte à recevoir une boucle 5 de l'échevette 4. Pour ce faire, ledit archet possède une longueur sensiblement identique à celle de ladite échevette et la matière qui le constitue est flexible de façon à faciliter le montage de ladite échevette sur celui-ci.

[0008] L'utilisation de l'archet est ainsi très simplifiée : il suffit de passer l'une des boucles 5 de l'échevette 4 dans l'un des double-crochets 7, puis de retirer les étiquettes 1 et 1' ceinturant ladite échevette et enfin de passer l'autre extrémité libre de l'échevette dans le deuxième double-crochet (cf. figure 2) en s'assurant de ne pas emmêler les fils. Ce système d'archet a donc pour avantage de s'affranchir de l'étape qui consiste à enrouler manuellement le fil sur un support.

[0009] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, l'archet 6 comporte, notamment dans sa partie médiane, une excroissance 8 de dimensions telles qu'elle puisse recevoir l'étiquette (1 ou 1') sur laquelle est indiquée la référence de l'échevette (numéro de couleur, longueur, etc...). Ainsi, après avoir monté l'échevette sur ledit archet, l'utilisateur enfile l'étiquette référence sur l'excroissance 8 ce qui lui permet d'identifier rapidement notamment la couleur de l'échevette avec laquelle il travaille.

[0010] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, ladite excroissance comporte, par exemple dans sa partie inférieure, un orifice 9 destiné à accrocher les brins de fil non utilisés.

[0011] La présente invention telle que décrite précédemment offre de multiples avantages ; en particulier, l'archet décrit ci-dessus peut être utilisé en combinaison avec une étiquette destinée à ceinturer une échevette qui comporte une partie en saillie prolongée par une languette rabattable à l'intérieur d'une boucle de l'échevette, ce qui permet un montage simplifié et de façon instantanée du fil sur l'archet sans risque de voir le fil s'emmêler. Il suffit d'introduire l'une des boucles de l'échevette dans un double crochet 7, puis à retirer les étiquettes contenant l'échevette et à passer l'autre extrémité de l'échevette dans le deuxième double crochet.

## Revendications

1. Archet de support pour échevette présentant une longueur sensiblement identique à celle de l'échevette (4) et ayant la forme d'une baguette en matière flexible, **caractérisé en ce qu'il** se termine à chacune de ses extrémités par un double crochet (7) apte à recevoir une boucle (5) de ladite échevette, ladite baguette comportant une excroissance (8), notamment dans sa partie médiane, de dimensions telles qu'elle puisse recevoir une étiquette (1) sur laquelle est indiquée une référence de ladite échevette.
2. Archet selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ladite excroissance possède un orifice (9) de manière à accrocher des brins de fil non utilisés.
3. Procédé de mise en oeuvre d'un archet selon l'une quelconque des revendications précédentes, appliqué à une échevette maintenue en position à l'aide

d'étiquettes à languettes, rabattables à l'intérieur d'une boucle, ceinturant cette dernière dans ses parties supérieure et inférieure, qui consiste à introduire l'une des boucles de l'échevette (4) dans l'un des double crochets (7), puis à retirer les étiquettes ceinturant l'échevette et à passer l'autre extrémité libre de l'échevette dans le deuxième double crochet.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

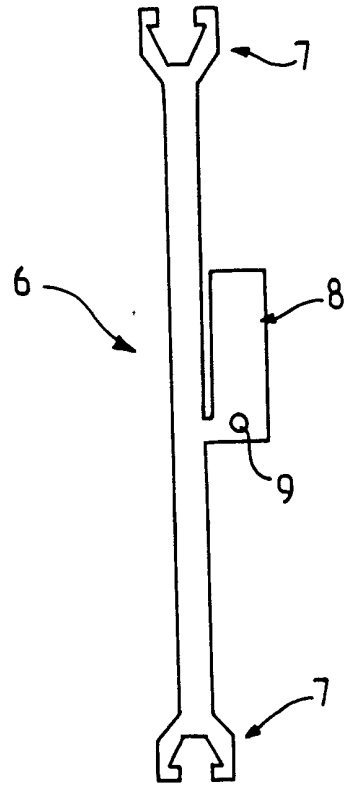


FIG. 1

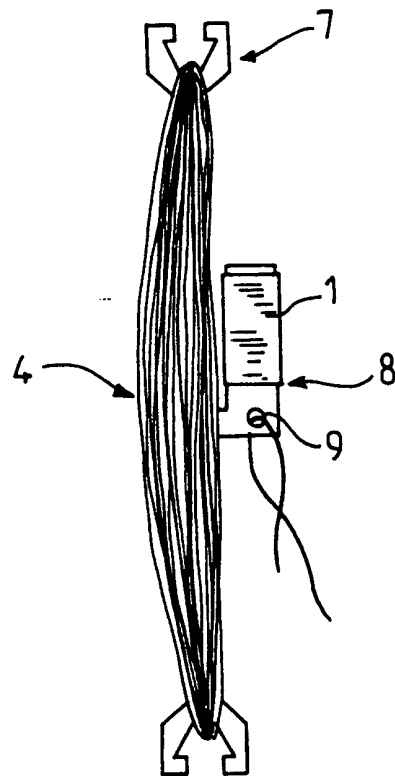


FIG. 2



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 01 40 0800

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
Y	US 5 687 924 A (K. L. REICHE ET AL.) 18 novembre 1997 (1997-11-18)	1,3	B65H75/18 B65H75/06 G09F3/00
A	* colonne 2, ligne 17 - ligne 41 * ----	2	
Y	US 4 161 075 A (A.S. EUBANKS ET AL.) 17 juillet 1979 (1979-07-17)	1,3	
A	* colonne 2, ligne 54 - ligne 58 * ----		
A	US 4 172 521 A (A.S. EUBANKS ET AL.) 30 octobre 1979 (1979-10-30)	1	
A	* figures * ----		
A	DE 137 673 C (J. CLEMENZ) * le document en entier *	1,3	
A	US 2 016 181 A (P.C. SHARP) 1 octobre 1935 (1935-10-01) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			B65H D05C B65D B65C G09F
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
LA HAYE	6 juillet 2001	D'Hulster, E	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03/02 (F04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 40 0800

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

06-07-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5687924 A	18-11-1997	AUCUN	
US 4161075 A	17-07-1979	AUCUN	
US 4172521 A	30-10-1979	AUCUN	
DE 137673 C		AUCUN	
US 2016181 A	01-10-1935	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82